

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. JANICOT Philippe, (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. VILLAUTREIX Joël, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

Affiché le : 16/05/2023

### 8. Modification de la charte de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.

Le mandat du premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Boisseuil arrive à son terme fin mai et le nouveau CMJ se réunira à partir du mois de septembre.

Le renouvellement du CMJ est l'occasion d'actualiser la charte de fonctionnement qui avait été adoptée en conseil municipal le 11 décembre 2020 en fonction des pratiques et des évolutions observées durant les deux années de mandat.

Ainsi, des ajustements ont été réalisés concernant notamment la tranche d'âge des enfants concernés, la fréquence des réunions et l'animatrice en charge du CMJ.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de valider la charte de fonctionnement du conseil municipal des jeunes telle qu'annexée à la présente délibération,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

